

RÈGLEMENT JEU « 1 AN DE CHARCUTERIE OFFERTE »

LE LAVANDIER DU 15 JUILLET AU 17 AOUT 2019

Ce règlement est valable pour le jeu « 1 AN DE CHARCUTERIE OFFERTE » sans obligation d'achat organisé par les ETS LE LAVANDIER du 15 juillet au 17 août 2019.

ARTICLE 1

Les ETS LE LAVANDIER, N°SIRET 49107724400029, dont le siège social est situé, Avenue des Cités Unies, 56300 PONTIVY, organise un grand jeu-concours Facebook sans obligation d'achat entre le 15 juillet au 17 août 2019.

ARTICLE 2

La participation au « 1 AN DE CHARCUTERIE OFFERTE » est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France pendant la période du jeu précisée dans l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

Pour participer au « 1 AN DE CHARCUTERIE OFFERTE », les joueurs devront :

1. Suivre la Page de Le Lavandier Charcutier Pontivy sur Facebook
<https://www.facebook.com/lelavandier/>
2. Inviter 3 amis en commentaire
3. Partager la publication du « 1 AN DE CHARCUTERIE OFFERTE » en mode public

Ces conditions sont cumulatives.

ARTICLE 4

Un tirage au sort sera réalisé parmi les joueurs qui auront participé selon les modalités de l'article 3.

Le gagnant tiré au sort gagnera 1 an de charcuterie offerte pour un montant de maximum 50 euros par mois (du 19 août 2019 au 19 août 2020).

ARTICLE 5

Le tirage au sort sera effectué le lundi 19 août à 15H00 sous contrôle d'un Huissier de Justice, membre de la SELARL ACTOUEST, Huissiers de Justice Associés à PONTIVY (Morbihan).

ARTICLE 6

Le gagnant sera prévenu via Facebook.

Le gagnant pourra récupérer son bon de réduction à partir du mardi 20 août sur l'un de nos points de vente ou en convenant d'une date d'expédition avec la SARL ETS LE LAVANDIER via Facebook ou par téléphone 02.97.25.25.05.

ARTICLE 7

Un exemplaire du présent règlement sera expédié à toute personne qui en fera la demande à la société organisatrice. Le timbre utilisé peut être remboursé au tarif lent de 20 grammes en vigueur sur simple demande écrite. Les demandes multiples seront rejetées. Le présent règlement est également consultable directement sur le site www.lavandier.fr ou au magasin Avenue des Cités Unies, 56300 PONTIVY.

ARTICLE 8

La société ETS LE LAVANDIER se réserve le droit de proroger, prolonger, écourter, différer ou annuler le présent tirage au sort si les circonstances l'exigeaient, ceci sans avoir à en justifier les raisons et sans indemniser les participants.

ARTICLE 9

Le gagnant autorise, par avance, la société ETS LE LAVANDIER à publier son nom et sa photographie pour toutes les publications de son choix à des fins promotionnelles ou publicitaires, sans qu'il puisse s'y opposer et sans pouvoir prétendre à une quelconque contrepartie.

ARTICLE 10

La participation à cette opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Tous les cas non prévus par ce règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel.

ARTICLE 11

La société LE LAVANDIER se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé.

ARTICLE 12

Le règlement est déposé à l'Etude de la SELARL ACTOUEST, Huissiers de Justice Associés à PONTIVY (56304), 38, rue d'Iéna, BP 90036 et il est également disponible sur le site www.actouest.com.

S.E.L.A.R.L. ACTOUEST
Huissiers de Justice Associés
38 rue d'Iéna - B.P. 90036
56304 PONTIVY Cédex
Tél. 02 97 25 40 41 - Fax : 02 97 27 87 83
www.actouest.com

Laurent TREMBLAY
Huissier de Justice Associé

